

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

<b>RUBRIQUE 1</b>	<b>IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE</b>
-------------------	--

### 1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

**Nom du produit:** ESSENCE SANS PLOMBE  
**Description du produit:** Hydrocarbures et additifs

Noms commerciaux	Noms commerciaux
SANS PLOMBE 95	SANS PLOMBE 95 E5

### 1.2. UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

**Emploi prévu:** Essence moteur sans plombe

**Usages identifiés:**

Distribution de la substance  
Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges  
Utilisation en tant que carburant - Industriel  
Utilisation en tant que carburant - Professionnel  
Utilisation en tant que carburant - Consommateur

**Usages déconseillés:** Ce produit n'est recommandé pour aucune utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées ci-dessus.

### 1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Fournisseur:** SOCAR Energy Switzerland GmbH  
Nüscherstrasse 24  
CH-8021 Zürich  
Suisse

**N° du fournisseur (standard):** +41 (0) 44 214 41 11

**Courriel:** socarinfo@socarenergy.com

### 1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

**Tox Info Suisse (24/7):** 145

## RUBRIQUE 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Liquide inflammable: Catégorie 1

Irritation cutanée: Catégorie 2

Agent mutagène des cellules germinales: Catégorie 1B

Cancérogène: Catégorie 1B

Toxique pour la reproduction (développement): Catégorie 2

Toxique pour certains organes cibles (système nerveux central): Catégorie 3

Toxicité par aspiration: Catégorie 1

Toxicité aquatique chronique: Catégorie 2

H224: Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H340: Peut induire des anomalies génétiques.

H350: Peut provoquer le cancer.

H361fd: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE

#### Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

##### Pictogrammes:



**Mention d'avertissement:** Danger

##### Mentions de danger:

H224: Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H336: Peut provoquer une somnolence et des vertiges.

H340: Peut induire des anomalies génétiques.

H350: Peut provoquer le cancer.

H361: Susceptible de nuire au fœtus.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence :**

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261: Éviter de respirer les vapeurs

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P301 + P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement Tox Info Suisse ou un médecin.

P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P308 + P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P331: NE PAS faire vomir.

P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501: Éliminer le contenu / récipient dans un point d'élimination des déchets reconnu.

**2.3. AUTRES DANGERS**

**Dangers physiques / chimiques:**

Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une ignition. Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables. L'accumulation de vapeur peut flasher ou exploser en cas d'ignition.

**Dangers sur la santé:**

L'injection à haute pression sous la peau peut causer des lésions graves. Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Une exposition prolongée et répétée au benzène peut causer des lésions graves des organes hématopoïétiques et est associée à des anémies et au développement ultérieur de leucémies myéloïdes aiguës (LMA).

**Dangers pour l'environnement:**

Aucun danger supplémentaire. Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII de REACH.

**RUBRIQUE 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

**3.1. SUBSTANCES**

Non applicable. Ce produit est un mélange au sens réglementaire.

**3.2. MELANGES**

Mélange complexe d'hydrocarbures.

**Substances dangereuses**

Nom	CAS No.	CE No.	Enregistrement No	Concentration	Classification SGH/CLP
essence	86290-81-5	289-220-8	01-2119471335-39	95 - 100%	Flam. Liq.1; H224 Asp. Tox.1; H304 Muta.1B; H340 Carc.1B; H350 Skin Irrit.2; H315 STOT SE3; H336 Repr.2; H361 Aquatic Chronic2; H411
ethanol	64-17-5	200-578-6	01-2119457610-43	< 5%	Flam. Liq. H225 Eye Irrit.2, H319
ethyl-tert-butyléther	637-92-3	211-309-7	01-2119452785-29	< 5%	Flam. Liq.2; H225 STOT SE3; H336

méthyl-tert-butyléther	1634-04-4	216-653-1	01-2119452786-27	< 5%	Flam. Liq.2; H225 Skin Irrit.2; H315
2-méthoxy-2-méthylbutane	994-05-8	213-611-4	01-2119453236-41	< 5%	Flam. Liq.2; H225 Acute Tox.4; H302 STOT SE3; H336

### Substances supplémentaire

Nom	CAS No.	CE No.	Concentration	Classification SGH/CLP
benzène	71-43-2	200-753-7	< 1%	Flam. Liq.2; H225 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Muta.1B; H340 Carc.1A; H350 STOT RE1; H372 Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic3; H412
cumène	98-82-8	202-704-5	< 0.5%	Flam. Liq.3; H226 Asp. Tox.1; H304 STOT SE3; H335 STOT SE3; H336 Carc. 1B; H350 Aquatic Chronic2; H411
cyclohexane	110-82-7	203-806-2	< 5%	Flam. Liq.2; H225 Asp. Tox.1; H304 Skin Irrit.2; H315 STOT SE3; H336 Aquatic Chronic1; H410
toluène	108-88-3	203-625-9	< 25%	Flam. Liq.2; H225 Asp. Tox.1; H304 Repr.2; H361 STOT SE3; H336 STOT RE2; H373 Skin Irrit.2; H315 Aquatic Chronic3; H412
xylène	1330-20-7	215-535-7	< 25%	Flam. Liq.3; H226 Acute Tox.4; H312 Acute Tox.4; H332 Skin Corr.2; H315 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H335 STOT RE2; H373 Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic3; H412

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4 PREMIERS SECOURS

### 4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

#### INHALATION

Eloigner la personne touchée de la zone d'exposition. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. En cas d'irritation respiratoire, vertige, nausée ou perte de conscience, obtenir immédiatement une assistance médicale. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire ou pratiquer le bouche-à-bouche.

#### CONTACT CUTANE

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés

avant réutilisation. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistantes, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement l'étendue de la lésion à terme.

#### **CONTACT AVEC LES YEUX**

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

#### **INGESTION**

Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas provoquer de vomissement.

#### **4.2. PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES**

Démangeaisons, douleurs, rougeurs et gonflements cutanés. Nécrose locale mise en évidence par l'apparition différée de douleurs et lésions tissulaires quelques heures après l'injection. Maux de tête, vertiges, somnolence, nausées et autres effets sur le système nerveux central. Vision floue ou perte complète de la vision 10 à 30 heures après l'exposition.

#### **4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES**

En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique. Traiter en conséquence. Un hydrocarbure léger, ou un de ses composants, peut être associé à une sensibilisation cardiaque suite à des expositions très élevées (bien au-dessus des valeurs limites d'exposition professionnelle) ou à une exposition simultanée à des niveaux élevés de stress ou à des stimulants cardiaques comme l'adrénaline. L'administration de telles substances est à éviter. Contient du benzène; les personnes souffrant d'affections du foie peuvent être plus sensibles aux effets toxiques.

### **RUBRIQUE 5**

### **MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **5.1. MOYENS D'EXTINCTION**

**Moyens d'extinction appropriés:** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour éteindre les flammes.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jets d'eau directs.

#### **5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE ET DU MELANGE**

**Produits de combustion dangereux:** Fumée et vapeurs, Aldéhydes, Oxydes de soufre, Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone

#### **5.3. CONSEILS AUX POMPIERS**

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Evacuer la zone. Si une fuite ou un épandage ne s'est pas enflammé, utiliser la pulvérisation d'eau pour disperser les vapeurs et pour protéger les personnes intervenant pour stopper la fuite. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égoûts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

**Dangers inhabituels d'incendie:** Extrêmement inflammable. Les vapeurs sont inflammables et plus lourdes que l'air. Elles représentent un danger de retour de feu car elles peuvent s'infiltrer dans le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées. Produit dangereux. Les pompiers doivent envisager l'utilisation des équipements de protection indiqués à la rubrique 8.

<b>RUBRIQUE 6</b>	<b>MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL</b>
-------------------	---

## 6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

### PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

### MESURES DE PROTECTION

Eviter le contact avec le produit déversé. Avertir ou évacuer les résidents des zones avoisinantes et sous le vent si la toxicité ou l'inflammabilité du produit l'impose. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

Gants de travail (de préférence avec manchette) offrant une résistance appropriée aux produits chimiques.

Remarque: les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Si un contact avec le produit chaud est possible ou anticipé, des gants résistant à la chaleur et calorifugés sont recommandés. Protection respiratoire: on peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre(s) pour vapeurs organiques et, si applicable, un appareil H<sub>2</sub>S ou bien un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures aromatiques est recommandé. Remarque: les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Petits déversements: des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants: il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique et, si nécessaire, résistante à la chaleur et calorifugée.

## 6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants: Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieures. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos.

## 6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

**Déversement terrestre:** Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas marcher dans le produit déversé, ni le toucher. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos. Une mousse rabattant les vapeurs peut être utilisée pour les réduire. Utiliser des outils propres ne produisant pas d'étincelles pour recueillir le produit absorbé. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs.

Déversements importants: la pulvérisation d'eau peut réduire les vapeurs mais peut ne pas empêcher l'inflammation dans les espaces clos.

**Déversement dans l'eau:** Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Ne pas confiner le produit dans la zone d'épandage. Informer la population et les navires sous le vent des dangers d'incendie et d'explosion et les avertir de se tenir à l'écart. Permettre au liquide de s'évaporer. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être

consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

#### 6.4. REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Voir section 6.1.

### RUBRIQUE 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Eviter tout contact physique. Empêcher l'exposition aux sources d'ignition, par exemple utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et de l'équipement antidéflagrant. Le chauffage ou l'agitation de ce produit peut provoquer des émanations ou vapeurs potentiellement toxiques ou irritantes. Ne pas siphonner à l'aide de la bouche. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Ne pas utiliser en tant que solvant de nettoyage ou autrement que comme carburant moteur. À utiliser uniquement en tant que carburant moteur. Il est dangereux et interdit de mettre du carburant dans des récipients non agréés pour cet usage. Ne pas remplir de récipient à l'intérieur d'un véhicule ou sur celui-ci. L'électricité statique peut enflammer les vapeurs et provoquer un incendie. Placer le récipient à terre pour le remplir et garder le pistolet en contact avec le récipient. Ne pas utiliser d'appareils électroniques (téléphones portables, ordinateurs, calculatrices, etc.) dans ou à proximité de toute zone de distribution et de stockage de carburant, sauf si ces appareils sont certifiés intrinsèquement sûrs par un organisme officiel et conformes aux normes de sécurité prescrites par la réglementation en vigueur. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil.

**Accumulateur de charges statiques:** Ce produit accumule l'électricité statique.

#### 7.2. CONDITIONS NECESSAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES

L'eau incendie doit pouvoir être fournie à débit très élevé. Un système fixe de sprinkler/déluge est recommandé. Le choix du conteneur, réservoir de stockage par exemple, peut avoir un effet sur l'accumulation et la dissipation d'électricité statique.

Garder le conteneur fermé. Manipuler les récipients avec précaution. Ouvrir lentement pour contrôler une décompression éventuelle. Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé. Stockage extérieur ou séparé de préférence. Garder à l'écart des matériaux à éviter. Les conteneurs de stockage doivent être mis à la terre. Les conteneurs de stockage fixes, récipients de transfert et l'équipement associé doivent être mis à la terre pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

**7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S):** La rubrique 1 informe sur les utilisations identifiées. Aucuns conseils disponibles spécifiques à l'industrie ou à un secteur d'activité

### RUBRIQUE 8 CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. PARAMETRES DE CONTROLE

#### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

**Valeurs limites d'exposition (Note: les valeurs limites d'exposition ne sont pas additives)**

Nom de la substance	Forme	Limite / Standard			Rem.	Source
benzène		TWA	1.6 mg/m <sup>3</sup>	0.5 ppm	peau	Valeur VME (SUVA)
toluène		STEL	760 mg/m <sup>3</sup>	200 ppm	peau	Valeur VME (SUVA)

toluène		TWA	190 mg/m <sup>3</sup>	50 ppm	peau	Valeur VME (SUVA)
ethanol		STEL	1920 mg/m <sup>3</sup>	1000 ppm	peau	Valeur VME (SUVA)
ethanol		TWA	960 mg/m <sup>3</sup>	500 ppm	peau	Valeur VME (SUVA)
cumène		STEL	400 mg/m <sup>3</sup>	80 ppm	peau	Valeur VME (SUVA)
cumène		TWA	100 mg/m <sup>3</sup>	20 ppm	peau	Valeur VME (SUVA)
cyclohexane		STEL	800 mg/m <sup>3</sup>	2800 ppm	peau	Valeur VME (SUVA)
cyclohexane		TWA	700 mg/m <sup>3</sup>	200 ppm	peau	Valeur VME (SUVA)
Éther méthyl-tert-butylrique		STEL	270 mg/m <sup>3</sup>	75 ppm	peau	Valeur VME (SUVA)
Éther méthyl-tert-butylrique		TWA	180 mg/m <sup>3</sup>	50ppm	peau	Valeur VME (SUVA)
xylène		STEL	870 mg/m <sup>3</sup>	200ppm	peau	Valeur VME (SUVA)
xylène		TWA	435 mg/m <sup>3</sup>	100ppm	peau	Valeur VME (SUVA)

Ordonnance sur la Protection contre les Substances et Préparations dangereuses avec référence à la liste de Mars 2003 des limites d'exposition du SUVA (Fond Suisse d'Assurance Accident)

#### Limites biologiques:

Substance	Spécimen	Temps d'échantillonnage	Limite	Déterminant	Source
benzène	Créatinine dans l'urine	fin d'exposition/fin de poste	25 ug/g	N/A	Valeur VLE (SUVA)
toluène	sang	fin d'exposition/fin de poste	600 ug/l	N/A	Valeur VLE (SUVA)
toluène	Créatinine dans l'urine	exposition à long terme 4-5 semaines/fin d'exposition	2 g/g	N/A	Valeur VLE (SUVA)
toluène	urine	fin d'exposition/exposition à long terme 4-5 semaines	0.5 mg/l	N/A	Valeur VLE (SUVA)

#### DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL) conformément au règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Inhalation	Cutanée	Orale
essence	travailleur	840 mg/m <sup>3</sup> , 8h effets localisés à long terme	NA	NA
essence	consommateur	180 mg/m <sup>3</sup> , 24h effets localisés à long terme	NA	NA
benzène	travailleur	3.25 mg/m <sup>3</sup> , effets systémiques à long terme	0.234 mg/kg/jour, effets systémiques	NA
ethanol	travailleur	950 mg/m <sup>3</sup> , effets systémiques à long terme	343 mg/kg/jour, effets systémiques à long terme	NA
ethanol	consommateur	114 mg/m <sup>3</sup> , effets systémiques à long terme	206 mg/kg/jour, effets systémiques à long terme	87 mg/kg/jour, effets systémiques à long terme
méthyl-tert-butyléther	travailleur	178.5 mg/m <sup>3</sup> , effets systémiques à long terme	5'100mg/kg/jour, effets systémiques à long terme	
méthyl-tert-butyléther	consommateur	53.6 mg/m <sup>3</sup> , effets systémiques à long terme	3'570 mg/kg/jour, effets systémiques à long terme	7.1 mg/kg/jour, effets systémiques à long terme

toluène	travailleur	192 mg/m <sup>3</sup> , effets systémiques à long terme	180 mg/kg/jour, effets systémiques à long terme	
toluène	consommateur	56.5 mg/m <sup>3</sup> , effets systémiques à long terme	226 mg/kg/jour, effets systémiques à long terme	8.13 mg/kg/jour, effets systémiques à long terme

### CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC), SELON REGLEMENT CE 1907/2006

Comme il s'agit d'un mélange d'hydrocarbures de composition variable, les méthodes conventionnelles ne conviennent pas pour calculer les concentrations PNEC.

## 8.2. CONTROLES DE L'EXPOSITION

### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles.

Mesures de contrôle à envisager:

Utiliser un dispositif de ventilation antidéflagrant pour rester en dessous des limites d'exposition.

### PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

**Protection respiratoire:** Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables. Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Choisissez un filtre combiné adapté aux particules/gaz et vapeurs organiques (Type A/Type P, point d'ébullition > 65 °C) répondant aux normes EN14387.

**Protection des mains:** Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. Les conditions de travail peuvent grandement affecter la durée maximale d'utilisation des gants ; contrôler et remplacer les gants endommagés. Le port de gants de protection chimique est recommandé. Nitrile, Viton, les normes CEN EN 420 et EN 374 fournissent des recommandations générales et des listes de types de gants.

**Protection des yeux:** Lorsque le contact avec le produit est possible, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité résistant aux produits chimiques, conformément à la norme EN 166.

**Protection de la peau et du corps:** Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Il est recommandé de porter une tenue résistant aux produits chimiques et aux produits pétroliers conformément à la norme EN 14605.

**Mesures d'hygiène spécifiques:** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

### CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

## RUBRIQUE 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit.

### 9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

**Etat physique:** liquide  
**Couleur:** Jaune pâle  
**Odeur:** Caractéristique  
**Seuil olfactif:** Aucune donnée disponible  
**Point de fusion:** Aucune donnée disponible  
**Point de congélation:** Aucune donnée disponible  
**Point initial d'ébullition / et intervalle d'ébullition:** 25 – 170°C  
**Propriétés explosives:** Aucun  
**Point d'éclair [Méthode]:** <= -40°C [IP 170/70]  
**Température d'inflammation:** > 250°C  
**Température de décomposition:** Aucune donnée disponible  
**pH:** Techniquement non réalisable  
**Viscosité cinématique:** < 1 cSt (1 mm<sup>2</sup>/sec) à 40°C [Méthode de test non disponible]  
**Solubilité(s):** eau Modérée  
**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** > 3.5 [Méthode de test non disponible]  
**Tension de vapeur:** 30 – 90 kPa [à 38°C], 50 – 160 kPa [à 50°C]  
**Densité (à 15 °C):** 720 - 775 kg/m<sup>3</sup>  
**Densité de vapeur relative (air = 1):** Aucune donnée disponible

### 9.2. AUTRES INFORMATIONS

**Faible conductivité :** < 100 pS/m

## RUBRIQUE 10 STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. REACTIVITE:

Voir sous-rubriques ci-dessous.

### 10.2. STABILITE CHIMIQUE:

Le produit est stable dans les conditions normales.

### 10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. CONDITIONS A EVITER:

chaleur, étincelles, flamme et formation d'électricité statique.

### 10.5. MATIERES INCOMPATIBLES:

Halogènes, Acides forts, Oxydants forts, Alcalis

### 10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX:

Produit ne se décomposant pas à température ambiante.



## TOXICITE DES SUBSTANCES

NOM	TOXICITE AIGUE
benzène	Mortalité par voie cutanée: DL50 > 9.4 g/kg (Lapin); Mortalité par inhalation: 4 heure(s) CL50 43.7 mg/l (Vapeur) (Rat); Mortalité par voie orale: DL50 > 2000 mg/kg (Rat)
toluène	Mortalité par voie cutanée: DL50 12.10 g/kg (Lapin); Mortalité par inhalation: CL50 8000 ppm (Rat); Mortalité par voie orale: DL50 5.0 g/kg (Rat)
ethanol	Mortalité par inhalation: CL50 20000 ppm (Rat); Mortalité par voie orale: DL50 7.06 g/kg (Rat)

## AUTRES INFORMATIONS

### Pour le produit lui-même:

Les études en laboratoire sur l'animal ont montré que l'exposition prolongée et répétée par inhalation à des vapeurs d'hydrocarbures légers de même intervalle de distillation que ce produit peut avoir des effets néfastes sur les reins chez les rats mâles. Toutefois, ces effets n'ont pas été observés lors d'études similaires sur des rats femelles, des souris mâles et femelles, ou lors d'études limitées sur d'autres espèces animales. En outre, diverses études sur l'homme n'ont fourni aucune preuve clinique de tels effets aux niveaux normaux d'exposition au travail. En 1991, l'U.S. EPA a établi que les données relatives au rein du rat mâle ne sont pas utiles pour l'évaluation des risques pour l'homme. Les vapeurs à des concentrations supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer maux de tête et vertiges, sont anesthésiantes et peuvent entraîner d'autres effets sur le système nerveux central. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement sont susceptibles de causer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire. L'exposition très élevée (espaces confinés/utilisation abusive) aux hydrocarbures légers peut conduire à un rythme cardiaque anormal (arythmies). Ces arythmies peuvent être provoquées par une exposition à des quantités importantes d'hydrocarbures (au-dessus des valeurs limites d'exposition professionnelle) combinée à des niveaux élevés de stress ou à des stimulants cardiaques tels qu'adrénaline, décongestionnants nasaux, médicaments pour asthmatiques ou cardiovasculaires.

### Contient du (de la):

**ESSENCE SANS PLOMBE:** Cancérogène lors d'essais sur l'animal. Au cours d'études d'inhalation chronique, des tumeurs du foie ont été observées chez la souris femelle et des tumeurs du rein chez le rat mâle. Aucun résultat n'a été jugé significatif pour l'évaluation du risque sur la santé humaine par l'EPA (USA) et d'autres organismes. N'a pas provoqué de mutations in vitro ou in vivo. Aucun effet n'a été observé lors d'études d'exposition par inhalation concernant le développement et la reproduction. L'inhalation par l'animal de concentrations élevées a conduit à une dépression réversible du système nerveux central mais sans effet toxique persistant. Non sensibilisant lors des tests sur les animaux. A provoqué des dommages nerveux chez l'homme lors d'utilisation abusive (sniffer).

**BENZENE:** Sur la base d'études épidémiologiques chez l'homme, a causé des cancers (leucémies), des lésions du système hématopoïétique et des affections sanguines graves consécutifs à des surexpositions prolongées. A produit des effets génétiques et des effets sur le système immunitaire chez l'animal de laboratoire et lors de quelques études sur l'homme. A causé une toxicité foetale au cours d'études sur l'animal de laboratoire.

**TOLUENE:** l'inhalation délibérée ou prolongée à forte concentration peut causer des lésions du cerveau et du système nerveux. Des effets néfastes sur le développement du fœtus ont été observés chez des animaux en gestation soumis à une exposition prolongée et répétée (> 1500ppm).

**ETHANOL:** l'exposition prolongée ou répétée à des concentrations élevées de vapeurs d'éthanol ou la surexposition par ingestion peuvent produire des effets néfastes sur le cerveau, les reins, le foie et les organes génitaux, des malformations congénitales et des effets toxiques sur le développement des descendants.

**METHANOL:** Chez l'homme, l'exposition au méthanol peut entraîner maladie, intoxication systémique, cécité, lésion du nerf optique voire mort après ingestion, absorption cutanée ou inhalation. La mort suite à une insuffisance cardiaque ou respiratoire a été rapportée dans certains cas pour des consommations aussi faibles que 30 ml. Il a été montré que l'exposition au méthanol en concentrations élevées provoquait des effets sur le développement de la progéniture des rongeurs.

## RUBRIQUE 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les informations fournies sont basées sur les données disponibles sur le produit, sur ses composants et sur des produits similaires.

### 12.1. TOXICITE

Produit -- Susceptible d'être toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

### 12.2. PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

#### Biodégradation:

Produit -- Probablement intrinsèquement biodégradable.

#### Oxydation atmosphérique:

Majorité des composants -- Susceptible de se dégrader rapidement dans l'air.

### 12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Majorité des composants -- Présente un risque de bioaccumulation, toutefois métabolisme et propriétés physiques peuvent réduire la bioconcentration et limiter la biodisponibilité.

### 12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Majorité des composants -- Fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air. N'est pas susceptible de se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées.

Composant à bas poids moléculaire -- Potentiel modéré de migration à travers le sol.

Composant à poids moléculaire élevé -- Faible potentiel de migration à travers le sol.

### 12.5. RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET vPvB

Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPVB, ou n'en contient pas.

### 12.6. PROPRIETES PERTURBANT LE SYSTEME ENDOCRINIEN

Le produit ne contient pas d'ingrédients à 0,1% ou plus qui sont supposés avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

### 12.7. AUTRES EFFETS NEFASTES

Un film d'huile à la surface de l'eau peut nuire à l'échange d'oxygène et endommager les organismes.

## DONNEES ECOLOGIQUES

### Ecotoxicité

Essai	Durée	Type d'organisme	Résultats d'essais
Aquatique - Toxicité aiguë	96 heure(s)	Poisson	LL50 1 - 100 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.
Aquatique - Toxicité aiguë	48 heure(s)	Daphnia magna	LE50 1 - 100 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.
Aquatique - Toxicité chronique	72 heure(s)	Pseudokirchneriella subcapitata	DSEO-R (NOELR) 1 - 100 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.

Aquatique - Toxicité aiguë	72 heure(s)	Pseudokirchneriella subcapitata	LE50 1 - >1000 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.
Aquatique - Toxicité chronique	21 jour(s)	Daphnia magna	DSEO-R (NOELR) 1 - 10 mg/l: Données relatives à des produits équivalents.

#### Persistence, dégradabilité et potentiel de bioaccumulation

Moyens	Type d'essai	Durée	Résultats d'essais: Base
Eau	Biodégradabilité facile	28 jour(s)	Pourcentage dégradé < 60 : produit similaire

### RUBRIQUE 13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### CONSEILS RELATIFS A L'ELIMINATION

Ne pas laisser pénétrer dans l'environnement, les égouts ou les eaux usées. Les résidus ou les déchets doivent être remis à un centre d'élimination reconnu, conformément à la réglementation en vigueur. Voir également l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets OLED du 04.12.2015 et l'ordonnance sur les mouvements de déchets OMoD du 22.06.2005.

#### INFORMATIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES A L'ELIMINATION

**Code de déchets (annexe 1, LMoD):** 13 07 02 (essence), classification «ds» (déchets spéciaux)

NOTE: Ce code de déchet a été attribué en fonction de l'utilisation prévue (section 1). Une utilisation différente peut donner lieu à un code de déchet différent.

**Mise en garde concernant les emballages vides:** Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.

### RUBRIQUE 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1. Numéro ONU

ADN	1203
ADR	1203
RID	1203
IMDG	1203
IATA	1203

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique)

ADN	ESSENCE
ADR	ESSENCE
RID	ESSENCE
IMDG	GASOLINE
IATA	GASOLINE

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

<b>ADN</b>	3
<b>ADR</b>	3
<b>RID</b>	3
<b>IMDG</b>	3
<b>IATA</b>	3

#### 14.4. Groupe d'emballage

##### **ADN**

Groupe d'emballage	II
Code de classification	F1
Numéro d'identification du danger	33
Etiquettes	3 (N2, CMR, F)
CDNI Convention relative à la gestion des déchets dans la navigation	NST 3211 Essence

##### **ADR**

Groupe d'emballage	II
Code de classification	F1
Numéro d'identification du danger	33
Etiquettes	3

##### **RID**

Groupe d'emballage	II
Code de classification	F1
Numéro d'identification du danger	33
Etiquettes	3

##### **IMDG**

Groupe d'emballage	II
Etiquettes	3

##### **IATA**

Groupe d'emballage	II
Etiquettes	3

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

##### **ADN**

Dangereux pour l'environnement oui

##### **ADR**

Dangereux pour l'environnement oui

##### **RID**

Dangereux pour l'environnement oui

##### **IMDG**

Dangereux pour l'environnement oui

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir rubrique 7

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non classé

Note : Pour les transports maritimes en vrac, les règles de l'annexe I de MARPOL doivent être respectées.

### RUBRIQUE 15

### INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

##### 15.1. REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

###### Directives et Règlements UE applicables:

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.... tel que modifié.

Annexe XVII, restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux identifiés dans le Règlement CE n°1907/2006 [.. concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances ... tel que modifié]

Directive 92/85/CE relative au travail aux femmes enceintes, récemment accouchées ou allaitant, au travail.

Directive 2004/42/EC relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules et modifiant la Directive 1999/13/CE.

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes travailleurs.

Directive 96/82/CE telle que modifiée par la Directive 2003/105/CE [... concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses]. Le produit contient une substance qui tombe dans les critères définis dans l'Annexe I. Pour des détails sur les exigences tenant compte du volume de produit stocké sur le site, se référer à cette directive.

Règlement (CE) n° 111/2005 [...fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues...]  
Directive 2004/37/CE [... concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes...]

Directive 98/24/CE [... concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail ...]. Pour des détails sur les exigences, se référer à cette directive.

Règlement (CE) n°1272/2008 [relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.. et amendements à ce règlement]

Consulter la législation européenne/nationale pour des détails sur toutes actions ou restrictions imposées par les réglementations ci-dessus.

###### Réglementations nationales:

Classification groupe 1, selon le règlement CE-CLP (annexe 5, OChim)

**Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux):** classe A, peut contaminer l'eau en petites quantités (annexe 1 de la directive du 01.01.2019 CCE)

**Ordonnance du 16 décembre 1985 sur la protection de l'air (OPair):** Utiliser en tant que carburants pour moteur uniquement.

**Ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):** La quantité maximale admissible est 200'000 kg, selon annexe 1

## 15.2. EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

**Informations REACH:** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la/les substance(s) composant ce produit ou pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 16	AUTRES INFORMATIONS
-------------	---------------------

**REFERENCES:** Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de données de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes: résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseur(s), dossiers produits du CONCAWE, publications d'autres associations industrielles telle que le consortium européen REACH des solvants hydrocarbonés, Robust Summaries du programme USA HPV, la base de données européenne IUCRID, publications de l'USA National Toxicological Program, et autres sources, de façon appropriée.

### Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

Acronyme	Texte complet
ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route
ASTM	ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM)/Société américaine d'essais et de matériaux
CAS	Répertoire de substances chimiques de la Société Américaine de Chimie
CLP	Classification, Etiquetage, Emballage
DMEL	Dose dérivée à effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
DIN	Institut allemand de normalisation
EC	Concentration efficace
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EL	Dose efficace
ELINCS	Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)
ENCS	Existing and new Chemical Substances (Inventaire Japonais)
GHS	Système général harmonisé
IATA	Association internationale des transporteurs aériens
IMDG	Code régissant le transport des matières dangereuses par voie maritime
LC	Concentration létale médiane
LD	Dose létale médiane
LL	Dose létale
MAK-Wert	Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
MARPOL	Convention internationale relative à la pollution de la mer
N/A	Non applicable
NOEC	Concentration sans effet observé
NOEL	Dose sans effet observé
PBT	Persistant, Bioaccumulable, Toxique
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
RID	Règlement International Relatif au Transport des Marchandises Dangereuses par Chemin de Fer
STEL	Limite d'exposition à court terme
SVHC	Liste des substances extrêmement préoccupantes
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
UVCB	Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.
VOC	composés organiques volatils
vPvB	Très persistant, très bioaccumulable

Nom du produit: ESSENCE SANS PLOMBE 95  
Date de révision: 30.10.2023  
Remplace: 02.04.2021  
Page 18 de 28



---

Acute Tox	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Danger à court terme / aigu pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	Danger à long terme / chronique pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	Danger par aspiration
Carc.	Cancérogénicité
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquides inflammables
Muta.	Mutagénicité sur les cellules germinales
Repr.	Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	Irritation cutanée
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

**LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:**

Mise à jour des sections 9, 12, 14

---

Les informations contenues dans le ce document sont basées sur nos connaissances actuelles et ont été compilées au mieux de nos connaissances. Les informations et les recommandations sont fournies pour que l'utilisateur puisse s'y conformer et les examiner. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'application prévue.

---

**ANNEXE**

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Distribution de la substance	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU3, SU8, SU9
Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC6A, ERC6B, ERC6C, ERC6D, ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 1.1b.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Chargement (y compris chargement de navire/berge, wagon/camion et conteneur intermédiaire de vrac) et reconditionnement (y compris fûts et petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa distribution et les activités de laboratoire associées.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
<b>conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié</b>	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
<b>Mesures générales (irritants cutanés)</b> Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé.	
<b>Mesures générales (cancérogènes)</b> Prendre en compte les avancées techniques et les améliorations des processus (y compris l'automatisation) pour l'élimination des rejets, minimiser l'exposition en utilisant des mesures telles que systèmes clos, installations spécialisées et ventilation générale/localisée appropriée avec aspiration d'air. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Lorsque cela est possible, nettoyer/rincer les équipements avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition restreindre l'accès aux personnes autorisées; prévoir une formation opératoire spécifique des opérateurs pour minimiser les expositions; porter des gants et des combinaisons adaptées pour prévenir une contamination cutanée; porter une protection respiratoire lorsque son utilisation est identifiée pour certain scénarios contributifs; éliminer immédiatement les déversements et les déchets en sécurité. S'assurer que des systèmes d'exploitation en sécurité ou des mesures équivalentes sont en place pour gérer les risques. Régulièrement inspecter, tester et maintenir en état toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale basée sur le risque.	
<b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b> Manipuler la substance dans un système clos.	
<b>Echantillonnage de processus PROC3</b> Echantillonnage en boucle fermée ou tout autre système évitant l'exposition.	
<b>Activités de laboratoire PROC15</b> Manipuler sous extracteur de fumée ou sous ventilation avec extraction d'air.	
<b>Transferts en vrac (systèmes clos) PROC8b</b> Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.	
<b>Transferts en vrac (systèmes ouverts) PROC8b</b>	

<p>Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.</p> <p><b>Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a</b></p> <p>Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.</p> <p>Vider et rincer le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.</p> <p>Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.</p> <p>Supprimer immédiatement les déversements.</p> <p><b>Stockage PROC2</b></p> <p>Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.</p> <p>stocker la substance dans un système fermé.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes clos) avec collecte d'échantillons PROC2</b></p> <p>porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.</p> <p>Manipuler la substance dans un système clos.</p> <p>Echantillonnage en boucle fermée ou tout autre système évitant l'exposition.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes clos) Extérieur. PROC3</b></p> <p>Manipuler la substance dans un système clos.</p>
<p><b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b></p>
<p><b>Caractéristiques du produit</b></p> <p>Principalement hydrophobe.</p> <p>La substance est une UVCB complexe.</p>
<p><b>Durée, fréquence et quantité</b></p> <p>tonnage annuel du site (tonnes/année): 37500 tonnes/an</p> <p>Libération continue</p> <p>Jours d'émission (jours/an): 300 jours/an</p> <p>Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1</p> <p>La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.002</p> <p>Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 120000 kg/jour</p> <p>Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 18700000 tonnes/an</p>
<p><b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b></p> <p>Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10</p> <p>Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100</p>
<p><b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b></p> <p>Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.001</p> <p>Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 1e-005</p> <p>Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 1e-005</p>
<p><b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b></p> <p>Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.</p>
<p><b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b></p> <p>En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.</p> <p>En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de <math>\geq 0</math> %</p> <p>Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par: humains via exposition indirecte (inhalation primaire).</p> <p>Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de: 90 %</p> <p>Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de <math>\geq 12</math> %</p>
<p><b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b></p> <p>Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.</p> <p>la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.</p>
<p><b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b></p> <p>La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour</p> <p>L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 95.5 %</p>

Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 1100000 kg/jour L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 95.5 %
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ETW3]
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
La récupération et le recyclage externes des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables [ERW1]
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents. [G23]
<b>4.2. Environnement</b>
De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées. Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison. Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

<b>Section 1 Titre du scénario d'exposition</b>	
<b>Titre:</b>	
Utilisation en tant que carburant - Industriel	
<b>descripteur d'utilisation</b>	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 7.12a.v1
<b>Processus, tâches, activités couverts</b>	
Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additif pour carburant) et inclus les activités liées au transfert, à l'utilisation, à l'entretien d'équipement et à la manipulation des déchets.	
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs</b>	
<b>Propriétés du produit</b>	
liquide	
<b>Durée, fréquence et quantité</b>	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2] Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	

**conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié**

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].  
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante [G15]

**Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques**  
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)**Mesures générales (irritants cutanés)**

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé.

**Mesures générales (cancérogènes)**

Prendre en compte les avancées techniques et les améliorations des processus (y compris l'automatisation) pour l'élimination des rejets, minimiser l'exposition en utilisant des mesures telles que systèmes clos, installations spécialisées et ventilation générale/localisée appropriée avec aspiration d'air. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Lorsque cela est possible, nettoyer/rincer les équipements avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition restreindre l'accès aux personnes autorisées; prévoir une formation opératoire spécifique des opérateurs pour minimiser les expositions; porter des gants et des combinaisons adaptées pour prévenir une contamination cutanée; porter une protection respiratoire lorsque son utilisation est identifiée pour certains scénarios contributifs; éliminer immédiatement les déversements et les déchets en sécurité. S'assurer que des systèmes d'exploitation en sécurité ou des mesures équivalentes sont en place pour gérer les risques. Régulièrement inspecter, tester et maintenir en état toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale basée sur le risque.

**Transferts en vrac (systèmes clos) PROC8b**

Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.

**Transferts en fûts/par lots PROC8b**

Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.

**Expositions générales (systèmes clos) Utilisation dans des processus confinés par lots Extérieur. PROC3**

Manipuler la substance dans un système clos.

**Expositions générales (systèmes clos) PROC1**

Manipuler la substance dans un système clos.

**Expositions générales (systèmes clos) PROC2**

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Manipuler la substance dans un système clos.

**Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a**

Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement.

prévoir un bon niveau de ventilation globale. La ventilation naturelle est assurée par portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est fourni ou évacué à l'aide d'un ventilateur puissant.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en ayant suivi une formation opératoire de base.

Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.

Supprimer immédiatement les déversements.

**Stockage PROC2**

prévoir un bon niveau de ventilation globale. La ventilation naturelle est assurée par portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est fourni ou évacué à l'aide d'un ventilateur puissant.

stocker la substance dans un système fermé.

**Utilisation en tant que carburant (systèmes clos) PROC16**

Manipuler la substance dans un système clos.

**ravitaillement en carburant PROC8b**

Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.

**Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement****Caractéristiques du produit**

Principalement hydrophobe.

La substance est une UVCB complexe.

<b>Durée, fréquence et quantité</b>
tonnage annuel du site (tonnes/année): 1400000 tonnes/an Libération continue Jours d'émission (jours/an): 300 jours/an Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1 La partie du tonnage régional utilisée localement: 1 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 4600000 kg/jour Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1400000 tonnes/an
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0025 Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0 Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 1e-005
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis. En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux usées sur site requise de $\geq 0\%$ Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par: humains via exposition indirecte (inhalation primaire). Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de: 99.4 % Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de $\geq 76.9\%$
<b>Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site</b>
Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels. la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 95.5 % Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 4600000 kg/jour L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 95.5 %
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Emissions de combustion prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale [ETW2] Emissions de combustion limitées par les contrôles requis des émissions d'échappement [ETW1]
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Cette substance est consommée lors de son utilisation et aucun déchet de la substance n'est généré [ERW3]
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
<b>3.2. Environnement</b>
La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32] Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents. [G23]

#### 4.2. Environnement

De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.

Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans l'air [RCRair] 0.944226

Ratio de caractérisation du risque maximal pour les émissions d'eaux usées [RCRwater] 0.196543

Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### Section 1 Titre du scénario d'exposition

#### Titre:

Utilisation en tant que carburant - Professionnel

#### descripteur d'utilisation

secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 9.12b.v1

#### Processus, tâches, activités couverts

Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additif pour carburant) et inclus les activités liées au transfert, à l'utilisation, à l'entretien d'équipement et à la manipulation des déchets.

### Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

#### Propriétés du produit

liquide

#### Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % [G13]

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].

L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante [G15]

#### Scénarios contributeurs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

#### Mesures générales (irritants cutanés)

Eviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (testés norme EN 374) si un contact manuel avec la substance est probable. Nettoyer les souillures/déversements dès qu'elles surviennent, laver immédiatement toute contamination cutanée. Prévoir une formation de base du personnel pour empêcher/minimiser les expositions et pour que tout problème cutané susceptible de se développer soit signalé.

#### Mesures générales (cancérogènes)

Prendre en compte les avancées techniques et les améliorations des processus (y compris l'automatisation) pour l'élimination des rejets, minimiser l'exposition en utilisant des mesures telles que systèmes clos, installations spécialisées et ventilation générale/localisée appropriée avec aspiration d'air. Vidanger les systèmes et les lignes de transfert avant de briser le confinement. Lorsque cela est possible, nettoyer/rincer les équipements avant les travaux d'entretien. Là où il y a un potentiel d'exposition restreindre l'accès aux personnes autorisées; prévoir une formation opératoire spécifique des opérateurs pour minimiser les expositions; porter des gants et des combinaisons adaptées pour prévenir une contamination cutanée; porter une protection respiratoire lorsque son utilisation est identifiée pour certain scénarios contributeurs; éliminer immédiatement les déversements et les déchets en sécurité. S'assurer que des systèmes d'exploitation en sécurité ou des mesures équivalentes sont en place pour gérer les risques. Régulièrement inspecter, tester et maintenir en état toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une

<p>surveillance médicale basée sur le risque.</p> <p><b>Transferts en fûts/par lots PROC8b</b> Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC1</b> Manipuler la substance dans un système clos.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC2</b> porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Manipuler la substance dans un système clos.</p> <p><b>Expositions générales (systèmes clos) PROC3</b> Manipuler la substance dans un système clos.</p> <p><b>Utilisation en tant que carburant (systèmes clos) PROC16</b> Manipuler la substance dans un système clos.</p> <p><b>ravitaillement en carburant PROC8b</b> Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.</p> <p><b>Entretien d'équipements PROC8a</b> Vider le système avant ouverture ou entretien de l'équipement. prévoir un bon niveau de ventilation globale. La ventilation naturelle est assurée par portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est fourni ou évacué à l'aide d'un ventilateur puissant. Veiller à ce que les opérateurs soient formés à minimiser les expositions. Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) tout en bénéficiant d'une supervision intensive. Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur. Supprimer immédiatement les déversements.</p> <p><b>Stockage PROC2</b> prévoir un bon niveau de ventilation globale. La ventilation naturelle est assurée par portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est fourni ou évacué à l'aide d'un ventilateur puissant. stocker la substance dans un système fermé.</p> <p><b>Transferts en vrac (systèmes clos) PROC8b</b> Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.</p>
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>
Principalement hydrophobe. La substance est une UVCB complexe.
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
tonnage annuel du site (tonnes/année): 590 tonnes/an Libération continue Jours d'émission (jours/an): 365 Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1 La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.0005 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1600 Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 1190000 tonnes/an
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>
Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.01 Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 1e-005 Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 1e-005
<b>conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets</b>
Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.
<b>Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol</b>
En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis. En cas de connexion à une usine de traitement des eaux usées domestiques, délivrer l'efficacité d'épuration des eaux

usées sur site requise de  $\geq 0$  %  
 Le risque induit par l'exposition de l'environnement est déterminé par: humains via exposition indirecte (inhalation primaire).  
 Traiter les émissions atmosphériques pour fournir une efficacité d'épuration (ou de réduction?) typique de: Non applicable  
 Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans l'eau) pour délivrer l'efficacité d'épuration (ou de réduction) requise de  $\geq 3.4$  %

#### Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Ne pas épandre les boues industrielles dans les sols naturels.  
 la boue d'épuration doit être incinérée, stockée ou traitée.

#### Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour  
 L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 95.5 %  
 Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 15000 kg/jour  
 L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est: 95.5 %

#### Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Emissions de combustion prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale [ETW2]  
 Emissions de combustion limitées par les contrôles requis des émissions d'échappement [ETW1]

#### Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Cette substance est consommée lors de son utilisation et aucun déchet de la substance n'est généré [ERW3]

### Section 3 Estimation de l'exposition

#### 3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

#### 3.2. Environnement

La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]

### Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

#### 4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation cutanée. [G32]  
 Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]  
 Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]  
 Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents. [G23]

#### 4.2. Environnement

De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données.  
 Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées.  
 Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.  
 Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison.

### Section 1 Titre du scénario d'exposition

#### Titre:

Utilisation en tant que carburant - Consommateur

#### descripteur d'utilisation

secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produits	PC13
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 9.12c.v1

<b>Processus, tâches, activités couverts</b>
Couvre les utilisations par des consommateurs dans les carburants liquides.
<b>Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques</b>
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur</b>
<b>Propriétés du produit</b>
liquide
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
Couvre les concentrations jusqu'à 1 % Couvre une utilisation journalière jusqu'à 1 fois par jour
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>
Couvre l'utilisation à température ambiante.
<b>Scénarios contributifs/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques</b> (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)
<b>Liquide: Ravitaillement automobile PC13</b> Couvre une utilisation annuelle jusqu'à 52 jours/an Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 210 cm <sup>2</sup> Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 37500 grammes Couvre les utilisations extérieures. 0.6 Renouvellements d'air par heure Couvre l'utilisation dans une pièce de 100 m <sup>3</sup> Couvre une exposition jusqu'à 0.05 heure(s)
<b>Liquide, ravitaillement de scooters PC13</b> Couvre une utilisation annuelle jusqu'à 52 jours/an Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 210 cm <sup>2</sup> Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 3750 grammes Couvre les utilisations extérieures. 0.6 Renouvellements d'air par heure Couvre l'utilisation dans une pièce de 100 m <sup>3</sup> Couvre une exposition jusqu'à 0.03 heure(s)
<b>Liquide, Utilisation dans l'équipement de jardin PC13</b> Couvre une utilisation annuelle jusqu'à 26 jours/an Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 750 grammes Couvre les utilisations extérieures. 0.6 Renouvellements d'air par heure Couvre l'utilisation dans une pièce de 100 m <sup>3</sup> Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s) Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 420 cm <sup>2</sup>
<b>Liquide: Ravitaillement d'équipement de jardin PC13</b> Couvre une utilisation annuelle jusqu'à 26 jours/an Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 420 cm <sup>2</sup> Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 750 grammes Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m <sup>3</sup> ) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m <sup>3</sup> Couvre une exposition jusqu'à 0.03 heure(s)
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>
<b>Caractéristiques du produit</b>
Principalement hydrophobe. La substance est une UVCB complexe.
<b>Durée, fréquence et quantité</b>
tonnage annuel du site (tonnes/année): 7000 tonnes/an Libération continue Jours d'émission (jours/an): 365 jours/an Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1 La partie du tonnage régional utilisée localement: 0.0005 Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 19000 kg/jour Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 13900000 tonnes/an
<b>Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques</b>

Facteur de dilution de l'eau douce locale [EF1] 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: [EF2] 100
<b>autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement</b>
Fraction rejetée dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.01 Fraction rejetée dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 1e-005 Fraction rejetée dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 1e-005
<b>Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales</b>
La capacité présumée de station de traitement d'eaux usées domestiques est:[STP5] 2000 m3/jour L'élimination estimée de substances via une station de traitement d'eaux usées domestiques est: 95.5 % Le tonnage maximal admissible du site (MSafe) basé sur le rejet après épuration totale par le traitement des eaux usées est: 180000 kg/jour
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Emissions de combustion prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale [ETW2] Emissions de combustion limitées par les contrôles requis des émissions d'échappement [ETW1]
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Cette substance est consommée lors de son utilisation et aucun déchet de la substance n'est généré [ERW3]
<b>Section 3 Estimation de l'exposition</b>
<b>3.1. Santé</b>
Sauf indication contraire, les expositions des consommateurs ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA.[G30]
<b>3.2. Environnement</b>
La méthode bloc d'hydrocarbures (HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle Petrorisk.[EE2]
<b>Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition</b>
<b>4.1. Santé</b>
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents. [G23]
<b>4.2. Environnement</b>
De plus amples détails sur les technologies de contrôle et de graduation sont fournis dans la fiche de données. Les conseils se basent sur des conditions opératoires supposées, qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites, une graduation peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques spécifiques au site appropriées. Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans l'air [RCRair] 0.064359 Ratio de caractérisation du risque maximal pour les émissions d'eaux usées [RCRwater] 0.039321